

CARTOGRAPHIE DES RISQUES BUDGETAIRES ET COMPTABLES

MACRO PROCESSUS	NORME	CYCLE	PROCESSUS	OBJECTIF DE CONTRÔLE INTERNE	RISQUE		DESCRIPTION DU RISQUE	IMPACT	PROBABILITE D'OCCURRENCE	RISQUE BRUT	DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES	RESPONSABLE DU CONTRÔLE (NIVEAU1)	RESPONSABLE DU CONTRÔLE (NIVEAU2)
Etats financiers avant et après clôture	Norme n°1	Les états financiers	Etats financiers	Sécurité	ETFI.R1		Carence dans le processus d'automatisation du compte financier Le tableau 10 de synthèse budgétaire et comptable est établi manuellement dans le cadre de la production du compte financier	2	5	10	Demander une évolution du Logiciel Orion afin de pouvoir produire le tableau 10 de synthèse budgétaire et comptable en automatique	AC	AC
Commande publique et marchés publics	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Marchés publics CNOUS	Exhaustivité	CPMP.R1		Anticipation, évaluation et suivi insuffisants des marchés publics La programmation des marchés à passer pour l'année n+1 n'est pas formalisée lors du dialogue de gestion. Cette absence d'anticipation entraîne un risque de renouvellements de marchés, d'avenants de l'unique fait de délais contraints ou des dépenses engagés sur des marchés clos. Le risque consiste également à pas tenir compte ou de façon insuffisante des impacts de la pluriannualité des marchés sur la budgétisation, notamment pour les marchés forfaitaires ou les contrats à tacite reconduction. Enfin, le risque consiste en une mauvaise évaluation du juste besoin des marchés, entraînant des avenants, parfois postérieurs à la fin des travaux et pouvant remettre en cause l'économie générale du marché initial.	5	1	5	Respecter la procédure de programmation des marchés (à formaliser) lors du dialogue de gestion et suivi régulier de leurs passation et exécution (tableau à formaliser)	Département de la dépense publique (SDPF)	Sous-directeur (SDPF)
Commande publique et marchés publics	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Marchés publics -CNOUS	Régularité	CPMP.R2		Surspécification des critères d'attribution Les critères d'attribution des marchés peuvent être surspécifiés, ce qui peut conduire à un appel d'offre infructueux ou une suspicion de pré-ciblage d'un fournisseur	5	2	10	Contrôler la pertinence et la régularité des critères d'attribution des marchés à chaque nouvelle procédure	Département de la dépense publique (SDPF)	Sous-directeur (SDPF)
Commande publique et marchés publics	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Marchés publics -CNOUS	Réalité	CPMP.R3		Erreur de saisie des éléments du marchés dans le SIF Les saisies dans l'outil financier sont nombreuses lors de l'enregistrement des marchés et sont sources d'erreurs : code du marché, allotissements, tiers, montants, à bons de commande ou forfaitaire, TVA, tranches optionnelles, retenues de garantie, RIB, adresse de tiers, montants bloquant, date de notification, etc.).	2	4	8	S'assurer d'une saisie correcte des éléments de marché dans ORION et d'un contrôle systématique de l'ensemble des saisies	Département du budget et des finances (SDPF)	Sous-directeur (SDPF)
Commande publique et marchés publics	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Commandes publiques - CNOUS	Régularité	CPMP.R4		Risque d'erreur et de fraude Concentration de l'expression de besoin, de la commande et du service fait auprès des mêmes acteurs ne permettant pas un contrôle de niveau 2 externe.	4	2	8	Mettre en place un contrôle de niveau 2 autre que celui des services dépensiers, sur une ou plusieurs étapes de la chaîne de la commande publique	Prescripteur décideur	Département du budget et des finances (SDPF)
Commande publique et marchés publics	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Commandes publiques - CNOUS	Qualité	CPMP.R5		Erreur dans les codes comptables et budgétaires lors de la saisie des bons de commande Lors des saisies de bons de commande les risques d'erreur concernent les imputations budgétaires et comptables	3	4	12	S'assurer d'un enregistrement correct des commandes et engagements dans ORION et d'un contrôle systématique de l'ensemble des saisies	Prescripteur décideur	Département du budget et des finances (SDPF)
Commande publique et marchés publics	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Commandes publiques - CNOUS	Régularité	CPMP.R06		Manque de pièces justificatives lors de la saisie des bons de commandes dans le SIF Le risque consiste essentiellement à l'absence de devis ou son mauvais archivage	3	3	9	S'assurer d'un enregistrement correct des commandes et engagements dans ORION et d'un contrôle systématique de l'ensemble des saisies	Prescripteur décideur	Département du budget et des finances (SDPF)
Commande publique et marchés publics	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Commandes publiques - CNOUS	Qualité	CPMP.R07		Absence ou mauvais rattachement de bons de commandes à des marchés ou contrats dans le SIF Mauvais ou absence de rattachement des bons de commandes à la saisie dans le SIF	4	4	16	S'assurer d'un enregistrement correct des commandes et engagements dans ORION et d'un contrôle systématique de l'ensemble des saisies	Prescripteur décideur	Département du budget et des finances (SDPF)
Commande publique et marchés publics	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Commandes publiques - CNOUS	Soutenabilité budgétaire	CPMP.R8		Manque de visibilité globale sur la soutenabilité de la gestion L'information a posteriori de la sous-direction des finances des dépenses engagées ne permet pas un suivi budgétaire global et les arbitrages nécessaires, notamment en fin de gestion	4	4	16	Contrôler systématiquement l'impact de tout bon de commande sur la gestion avant validation	Prescripteur décideur	Département du budget et des finances (SDPF)
Commande publique et marchés publics	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Commandes publiques - CNOUS	Régularité	CPMP.R9		Dépassement des seuils des marchés publics La décentralisation de la commande publique aux services utilisateurs ne permet un contrôle globalisé des seuils de marchés publics.	5	4	20	Contrôler systématiquement le respect des seuils des marchés publics, au regard des commandes déjà validées et en cours avant validation d'une commande	Prescripteur décideur	Département du budget et des finances (SDPF)
Commande publique et marchés publics	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Marchés publics - Centrale d'achats	Régularité	CPMP.R10		Erreur de saisie ou absence de mise à jour dans l'outil BNA Les nombreuses références produits saisies manuellement et leur mise à jour sont sources d'erreurs. Ces erreurs peuvent entraîner des mauvaises tarifications ou de donner la possibilité aux Crous de passer outre si les bonnes références n'apparaissent pas.	4	4	16	Contrôler l'exhaustivité et la qualité des saisies dans la BNA avant validation	Gestionnaire BNA	Responsable BNA
Commande publique et marchés publics	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Commandes publiques - CNOUS	Régularité	CPMP.R11		Commandes non rattachées à une expression de besoin L'absence de formalisation des expressions de besoin ne permet de les rapprocher systématiquement à une dépense engagée.	3	3	9	Contrôler le rattachement systématique d'une commande à une expression de besoin avant validation	Prescripteur décideur	Département du budget et des finances (SDPF)
Commande publique et marchés publics	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Commandes publiques - CNOUS	Régularité Qualité	CPMP.R12		Erreur d'imputation en investissement ou fonctionnement lors de la saisie des bons de commande Le risque consiste principalement au rattachement en investissement de commandes ne répondant pas aux exigences des règles comptables	4	1	4	S'assurer le la bonne imputation des commandes en investissement ou fonctionnement	AC	AC
Commande publique et marchés publics	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Commandes publiques - CNOUS	Régularité	CPMP.R13		Absence de pièces justificatives relative à la création ou la modification des informations relatives aux fournisseurs dans le SIF La transmission non obligatoire d'un KBIS lors de la création d'un fournisseur ne permet pas l'ensemble des contrôles relatifs à la réalité de son existence. La modification d'un RIB d'un fournisseur n'est pas contrôlée par l'Agence comptable et peut être source d'erreur	5	1	5	Contrôler systématiquement l'existence réelle d'une entreprise avant validation d'un bon de commande	Prescripteur décideur	Département du budget et des finances (SDPF)

Commande publique et marchés publics	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Commandes publiques - CNOUS	Soutenabilité budgétaire	CPMP.R14	Manque de visibilité globale sur la soutenabilité de la gestion	L'information a posteriori de la sous-direction des finances des dépenses engagées ne permet pas un suivi budgétaire global et les arbitrages nécessaires, notamment en fin de gestion	4	1	4	Contrôler systématiquement l'impact de tout bon de commande sur la gestion avant validation	Prescripteur décideur	Département du budget et des finances (SDPF)
Commande publique et marchés publics	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Commandes publiques - CNOUS	Régularité	CPMP.R15	Dépassement des seuils des marchés publics	La décentralisation de la commande publique aux services utilisateurs ne permet un contrôle globalisé des seuils de marchés publics.	5	4	20	Contrôler systématiquement le respect des seuils des marchés publics, au regard des commandes déjà validées et en cours avant validation d'une commande	Prescripteur décideur	Département du budget et des finances (SDPF)
Commande publique et marchés publics	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Commandes publiques - CNOUS	Régularité	CPMP.R16	Gestion des frais de mission / de réception	Confusion dans les notions de frais de mission et frais de réception	5	1	5	Contrôler systématiquement la nature et la correcte imputation de la dépense	SDPF et AC	SDPF et AC
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité	RP.R1	Anomalie dans l'ouverture ou la mise à jour du dossier d'un agent	Non transmission des informations à un des acteurs du processus	5	1	5	S'assurer, une fois le recrutement autorisé ou la sortie actée, que l'information parvienne bien et dans un délai convenable à la sous-direction des ressources humaines à travers un support adéquat (fiche de recrutement, courrier de mutation, etc.)	Ensemble des directions du CNOUS	Ensemble des directions du CNOUS
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité			Erreur lors de la rédaction de la fiche financière (régime indemnitaire erroné, taux de cotisation pas à jour, etc.)	5	3	15	S'assurer de l'exactitude des informations renseignées dans la fiche financière avant sa diffusion.	SDRHF	Ensemble des directions du CNOUS + DG
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité			Incomplétude du dossier administrative de l'agent nouvellement recruté	2	3	6	S'assurer de la complétude du dossier administratif de l'agent.	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité Exhaustivité	RP.R2	Anomalie dans la saisie des éléments individuels constitutifs du dossier d'un agent	Erreur dans le cadre de la saisie dans PLEIADES du dossier administratif de l'agent nouvellement recruté	4	3	12	S'assurer de l'exactitude de la saisie du dossier du personnel entrant et de la complétude du dossier administratif.	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité Exhaustivité			Erreur dans la mise à jour du dossier administratif d'un agent (changement de RIB, etc.)	4	4	16	S'assurer de l'exactitude de la saisie du dossier du personnel et de la complétude du dossier administratif dans le cadre de la mise à jour d'un ou de plusieurs éléments du dossier.	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité Exhaustivité			Inexactitude dans le cadre de la saisie dans PLEIADES des éléments fixes de paies relatives à l'agent nouvellement recruté / ou de la mise à jour de ces informations pour un agent déjà dans les effectifs	4	4	16	S'assurer de l'exactitude des éléments fixes saisis, que ce soit pour un nouvel agent ou pour la mise à jour d'un dossier, au regard des conditions d'octroi et des éléments justificatifs disponibles. En particulier : S'assurer que les montées d'échelon pour les cas particulier, en particulier double carrière et bonification d'échelon sont correctement prises en compte.	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité Exhaustivité			Régime indemnitaire, montée d'échelon, le supplément familial, la prime de transport, la prime fixe et de grade non justifiée et/ou erronée	4	4	16	S'assurer de la correcte justification et prise en compte des dossiers "supplément familial de traitement" au regard des conditions d'octroi. S'assurer de l'exactitude des primes accordées et de leur correcte mise en paiement	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité Exhaustivité			Inexactitude dans le cadre de la saisie dans PLEIADES des éléments variables de paies relatives à l'agent nouvellement recruté ou de la mise à jour de ces informations pour un agent déjà dans les effectifs	4	4	16	S'assurer de l'exactitude des éléments variables saisis, que ce soit pour un nouvel agent ou pour la mise à jour d'un dossier, au regard des conditions d'octroi et des éléments justificatifs disponibles. En particulier : S'assurer que de la correcte validation, affectation et saisie des primes de service au regard de l'enveloppe attribuée et de la situation spécifique de l'agent.	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité Exhaustivité			Prime CDI, CIA, IFSE, Vacataires, Formation non justifiée et/ou erronée	4	4	16	S'assurer de l'absence d'erreur dans l'attribution et le paiement des indemnités variables.	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité Exhaustivité			Inexactitude dans la saisie et l'application de l'indice de rémunération à retenir et à saisir dans le logiciel PLEIADES en amont de la simulation de paie	3	2	6	S'assurer de l'application du bon indice de rémunération dans l'outil PLEIADE	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité Exhaustivité			Date d'entrée erronée ou non saisie de l'entrée ou non transmission de l'information au gestionnaire	3	2	6	S'assurer d'avoir la bonne date d'entrée et s'assurer de la correcte saisie de la date d'entrée	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité Exhaustivité			Date de sortie erronée ou non saisie de la sortie ou non transmission de l'information au gestionnaire	3	2	6	S'assurer d'avoir la bonne date de sortie et s'assurer de la correcte saisie de la date de sortie.	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité Exhaustivité			RP.R3	Application erronée de la réglementation	Application erronée de la réglementation	4	3	12	S'assurer de la bonne application de la réglementation

Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité Exhaustivité	RP.R4	Anomalie dans la prise en compte des cessations / reprises d'activités spécifiques	Non identification / identification erroné d'un mouvement spécifique de personnel	3	3	9	S'assurer de la correcte saisie des événements spécifiques. S'assurer du suivi des échéances administratives pour les cas spécifiques (ex: date de réintégration du personnel, date de fin de temps-partiel...)	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité Exhaustivité			Non radiation des sorties spécifiques dans l'outil PLEIADES	3	5	15	S'assurer de la correcte radiation et du correcte suivi des sorties spécifiques en dehors de l'outil PLEIADES.	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Valorisation	RP.R5	Carence dans le paramétrage du SI	Erreur de paramétrage du logiciel PLEIADES	4	5	20	S'assurer du correct paramétrage des éléments renseignés dans le logiciel PLEIADES et concourrant au traitement de la paie.	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Valorisation			Absence de paie	4	3	12	S'assurer de l'absence de paie bloquée dans l'outil. Revoir et analyser tous les profils de paie en anomalie. Pour toutes les lignes ciblées apporter la correction nécessaire.	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Valorisation	RP.R6	Liquidation erronée	Valorisation erronée de la paie	4	3	12	S'assurer de la revue et de la justification de l'intégralité des changements de situation non prise en compte dans le logiciel. Justifier l'ensemble et des cas et procéder aux corrections si nécessaire. S'assurer que les paies du mois m sont cohérentes avec les paies du mois m-1 S'assurer que les corrections de paie effectuées sont prises en compte	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité Exhaustivité			Non identification / identification erronée d'un mouvement de personnel	3	2	6	S'assurer de l'absence de profil de paie non compatible	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité Exhaustivité			Erreur d'intégration du fichier STD dans ORION	4	1	4	S'assurer de l'intégration du bon fichier dans ORION. S'assurer de la cohérence de la liquidation générée : charges sociales, cotisations sociales, rémunérations.	SDPF	SDPF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité Exhaustivité			Erreur de liquidation	4	1	4		SDPF	SDPF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité Exhaustivité	RP.R7	Carence dans l'ordonnement et la prise en charge comptable	Absence de pièces justificatives	2	1	2	S'assurer que l'intégralité des pièces justificatives justifiant l'ordonnement ont bien été transmises.	AC	AC
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Valorisation			Carence dans le traitement des acomptes et avances	3	1	3	S'assurer que les conditions de versement de l'avance ou de l'acompte sont bien remplies. S'assurer de l'enregistrement de l'avance ou de l'acompte dans le dossier de l'agent et de sa récupération le mois suivant.	SDPF	AC
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Valorisation			Carence dans la récupération des indus de paie	3	1	3	S'assurer que l'intégralité des indus est correctement identifié, réclamé et correctement valorisé et suivi.	SDPF	AC
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Soutenabilité budgétaire			Crédits budgétaires insuffisants	3	1	3	S'assurer que les crédits budgétaires sont suffisant et pré existant à la prise en charge du mandat de paiement	SDPF	AC
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Soutenabilité budgétaire			Imputation comptable erronée	3	1	3	S'assurer de la correcte imputation comptable.	SDPF	AC
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Rémunération	Régularité			Erreur dans la transmission du fichier de paie à la DRFIP	4	1	4	S'assurer de l'envoi du fichier de versement définitif, correct et validé à la DRFIP	AC	AC
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Masse salariale	Soutenabilité budgétaire	RP.R8	Carence dans le pilotage de la masse salariale	Absence de visibilité sur les budgets votés, les plans de recrutements / non transmission de l'information	3	4	12	S'assurer de la mise à disposition des éléments indispensables à la réalisation de projection et au pilotage dans la durée de la masse salariale : plan de recrutement, détail du budget voté, postes ouverts, etc.	Ensemble des directions du CNOUS	Ensemble des directions du CNOUS
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Masse salariale	Soutenabilité budgétaire			Hypothèses retenue erronée dans le cadre des projections réalisées	2	2	4	S'assurer de la pertinence des hypothèses retenues	SDRHF	SDPF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Masse salariale	Soutenabilité budgétaire			Erreur de saisie Erreur de calcul	4	4	16	S'assurer de l'absence d'erreur dans la saisie et le calcul des données renseignées dans le fichier excel de suivi	SDRHF	SDRHF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Masse salariale	Soutenabilité budgétaire			Absence de visibilité et d'information permettant d'affiner le pilotage de la masse salariale	2	1	2	S'assurer de la bonne répartition des frais selon leur nature et leur source afin d'affiner le pilotage de la masse salariale.	SDRHF	SDPF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Pensions civiles et cotisations sociales	Exhaustivité	RP.R9	Carence dans le processus de remontée et de calcul des pensions civiles	Retard dans la réception des Etats d'après paie des CROUS	2	2	4	S'assurer de la réception dans les temps de l'ensemble des états d'après paie des CROUS.	SDPF	SDPF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Pensions civiles et cotisations sociales	Régularité Exactitude			Erreur dans les états d'après paie transmis par les CROUS	4	1	4	S'assurer de l'absence d'erreur dans les états d'après paie transmis par les CROUS	CROUS	SDPF
Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Pensions civiles et cotisations sociales	Régularité Exactitude			Erreur dans l'alimentation et la consolidation du fichier Excel des	4	1	4	S'assurer de l'absence d'erreur lors de l'alimentation du fichier de consolidation des pensions civiles	SDPF	SDPF

Rémunérations et pensions civiles	Normes n°2 et n°12	Les charges et les passifs non financiers	Pensions civiles et cotisations sociales	Régularité Exactitude			Erreur dans l'application des taux applicables	4	1	4	S'assurer de l'absence d'erreur lors du calcul des composantes des pensions civiles	SDPF	SDPF
Subventions et dotations	Normes n°4 et n°9	Les produits et les créances de l'actif circulant	Subventions		Aucun risque								
Autres recettes	Normes n°4 et n°9	Les produits et les créances de l'actif circulant	Autres produits	Régularité Exactitude Exhaustivité	PROD.R1	Carence dans la comptabilisation des opérations relatives au processus des autres produits	<ul style="list-style-type: none"> Non rattachement au correct exercice Non exhaustivité des produits comptabilisés Erreur d'imputation comptable 	4	1	4	S'assurer de la correcte comptabilisation des autres produits	SDPF et AC	SDPF et AC
Immobilisations incorporelles et corporelles	Normes n°5 et n°6	Les immobilisations incorporelles et corporelles	Immobilisations incorporelles et corporelles	Régularité Exactitude Exhaustivité	IMIC.R1	Carence dans la comptabilisation des opérations relatives au processus des immobilisations incorporelles et corporelles	<ul style="list-style-type: none"> Erreur dans la comptabilisation des immobilisations (encours, mis en service...) Erreur d'imputation comptable entre charges et immobilisations compte tenu de l'absence de procédure Non exhaustivité des immobilisations : absence d'inventaire physique, absence de sorties... Non exhaustivité des dotations aux amortissements : qualité du service fait pouvant présenter des anomalies 	5	2	10	S'assurer de la correcte comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles aussi bien dans Orion et Wininvest	SDPF et AC	SDPF et AC
Immobilisations financières	Norme n°7	Les immobilisations financières	Immobilisations financières		Non applicable								
Stocks	Norme n°8	Les stocks	Stocks		Non applicable								
Comptes bancaires	Norme n°10	Les composantes de la trésorerie	Compte bancaire		Aucun risque								
Dépôts et cautionnements	Norme n°11	Les dettes financières et les instruments financiers à terme	Dépôts et cautionnements		Aucun risque								
Amortissements et provisions	Norme n°12	Les passifs non financiers	Litiges	Exactitude Exhaustivité	PNF.R1	Carence dans la comptabilisation des opérations relatives au processus des provisions pour litiges	<ul style="list-style-type: none"> Non exhaustivité des provisions comptabilisées 	2	1	2	S'assurer de la correcte comptabilisation des provisions pour litiges	SDPF et AC	SDPF et AC
Amortissements et provisions	Norme n°12	Les passifs non financiers	Passifs sociaux	Exactitude Exhaustivité	PNF.R2	Carence dans la comptabilisation des opérations relatives au processus des provisions pour passifs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Non rattachement au correct exercice Non exhaustivité des provisions pour passifs sociaux Absence de formalisation du rapprochement entre les données de gestion RH et la comptabilité générale 	2	1	2	S'assurer de la correcte comptabilisation des provisions pour passifs sociaux	SDRHF, SDPF et AC	SDRHF, SDPF et AC
Engagements hors bilan	Norme n°13	Les engagements à mentionner dans l'annexe	Engagements à mentionner dans l'annexe		Aucun risque								
Etats financiers avant et après clôture	Norme n°14	Changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs	Changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs		Aucun risque								
Etats financiers avant et après clôture	Norme n°15	Evénements postérieurs à la clôture	Evénements postérieurs à la clôture		Aucun risque								
Non applicable	Norme n°17	Les biens historiques et culturels	Biens historiques et culturels		Non applicable								
Non applicable	Norme n°18	Les contrats concourant à la réalisation d'un service public	Contrats concourant à la réalisation d'un service public		Non applicable								
Non applicable	Norme n°19	Les contrats à long terme	Contrats à long terme		Non applicable								
Subventions et dotations	Norme n°20	Les financements d'actifs	Financements d'actifs	Régularité Exactitude Exhaustivité	FEA.R1	Carence dans la comptabilisation des opérations relatives au processus des financements externes d'actifs (FEA)	<ul style="list-style-type: none"> Erreur dans la comptabilisation des opérations relatives au FEA (comptes de classe 1 et compte de classe 4 pour la partie non affectée) Erreur dans le montant de la reprise de quote part des FEA (impact sur le compte de résultat) Absence d'un correct fléchage / rattachement des recettes et dépenses 	4	1	4	S'assurer de la correcte comptabilisation des financements externes d'actifs aussi bien dans Orion et Wininvest	SDPF et AC	SDPF et AC
Non applicable	Norme n°21	Les quotas d'émission de gaz à effet de serre	Quotas d'émission de gaz à effet de serre		Non applicable								
Non applicable	Norme n°23	Les opérations d'aménagement	Opérations d'aménagement		Non applicable								
Non applicable	Norme n°24	Les opérations de portage foncier	Opérations de portage foncier		Non applicable								
Délégations de signatures et Habilitations	Autres processus	Habilitations et délégations de signature	Habilitations et délégations de signature	Régularité	HDS.R1	Incohérence entre les habilitations et délégations de signature	Les habilitations accordées dans les applications, notamment ORION et PLEIADES, ne sont pas autorisées par des délégations de signature	4	1	4	Contrôler régulièrement la cohérence entre habilitations accordées et délégations de signature	Cabinet Administratrice ORION	Agence comptable
Délégations de signatures et Habilitations	Autres processus	Habilitations et délégations de signature	Habilitations et délégations de signature	Continuité	HDS.R2	Rupture de service en cas d'absence des délégataires et habilités	L'absence de suppléance prévue pour les agents actuellement délégataires et habilités, notamment pour les dépenses et recettes, entraîne un risque de rupture de service en cas d'absence prolongée	4	2	8	S'assurer que pour chaque service, au moins une personne soit en capacité de signer les actes administratifs et financiers urgents et les effectuer les saisies et validation dans les applications	Sous-directeurs Directeurs Conseillers	Cabinet
Délégations de signatures et Habilitations	Autres processus	Habilitations et délégations de signature	Habilitations	Exhaustivité	HDS.R3	Information tardive des administrateurs SI en cas d'arrivée de personnel	Les administrateurs ORION et PLEIADES ne sont pas informés de l'arrivée de nouveau personnel, ce qui cause des retards dans l'ouverture des droits nécessaires	3	1	3	S'assurer d'une communication en amont des arrivées de personnel aux administrateurs ORION et PLEIADES	Sous-directeurs Directeurs Conseillers	Administratrice ORION et Département de l'urbanisation des systèmes d'information et de l'innovation (SDN)
Délégations de signatures et Habilitations	Autres processus	Habilitations et délégations de signature	Habilitations	Régularité Sécurité	HDS.R4	Habilitation active après le départ de l'agent	L'absence de désactivation automatique ou de processus formalisé en cas de départ d'un agent entraîne un risque de comptes actifs sur le long terme non utilisés ou utilisés par une tierce personne	3	1	3	S'assurer de la désactivation automatique des droits d'un agent ayant quitté la structure ou le service de rattachement	Administratrice ORION et Département de l'urbanisation des systèmes d'information et de l'innovation (SDN)	Sous-directeur (SDN)
Délégations de signatures et Habilitations	Autres processus	Habilitations et délégations de signature	Habilitations	Continuité	HDS.R5	Habilitation tardive après délégation de signature	Les habilitations sont ouvertes tardivement après la publication des délégations de signature	2	3	6	Piloter et réduire les délais entre la publication des délégations de signature et l'ouverture de habilitations	Administratrice ORION et Département de l'urbanisation des systèmes d'information et de l'innovation (SDN)	Cabinet

Délégations de signatures et Habilitations	Autres processus	Habilitations et délégations de signature	Habilitations	Sécurité	HDS.R6	Mots de passe des applications inchangés sur une longue période	Aucun changement de mot de passe périodique n'est demandé pour les applications, notamment PLEIADES. Pour ORION, les identifiants sont les mêmes que ceux du poste de travail et ne disposent pas d'alerte pour un changement de mot de passe selon une durée déterminée	4	1	4	Sécuriser les comptes ORION et PLEIADES par des changements de mots de passe plus réguliers	Département de l'urbanisation des systèmes d'information et de l'innovation (SDN)	Sous-directeur (SDN)
Délégations de signatures et Habilitations	Autres processus	Habilitations et délégations de signature	Habilitations	Régularité Sécurité	HDS.R7	Des comptes utilisateurs génériques, i.e. non nominatifs, disposant d'autorisations étendues	Il existe sur Orion et sur Pléiades des comptes utilisateurs génériques, i.e. non nominatifs, disposant d'autorisations étendues : 1 compte sur Orion, partagé par une dizaine d'utilisateurs, et 1 sur Pléiades, partagé par les experts de la SDN. Ces comptes ne sont pas non plus soumis au renouvellement régulier des mots de passe et un compte non utilisé n'a pas été supprimé (utilisateurs.CNOUS pour PLEIADES)	4	4	16	S'assurer de la bonne utilisation des comptes génériques et la suppression des comptes inactifs	Sous-directeurs Directeurs Conseillers	Sous-directeur (SDN)
Délégations de signatures et Habilitations	Autres processus	Habilitations et délégations de signature	Habilitations	Régularité Sécurité	HDS.R8	Historisation nominative des actions effectuées dans PLEIADES qui ne font pas l'objet d'une journalisation en accès direct	Les actions dans PLEIADES ne peuvent pas être retracées de manière nominative et en accès direct via l'application, ce qui rend impossible toute remontée d'information en cas d'erreurs de saisie	3	4	12	S'assurer de la traçabilité nominative des actions dans PLEIADES	Département de l'urbanisation des systèmes d'information et de l'innovation (SDN)	Département de l'urbanisation des systèmes d'information et de l'innovation (SDN)
Délégations de signatures et Habilitations	Autres processus	Habilitations et délégations de signature	Habilitations	Régularité Sécurité	HDS.R9	Historisation partielle des affectations de rôles/profils et absente pour les services gestionnaires dans ORION	Une historisation partielle des affectations de rôles et une absence d'historisation des profils, menus accordés et service gestionnaire dans ORION	2	4	8	S'assurer de la traçabilité des rôles, profils et services gestionnaires dans ORION	Département de l'urbanisation des systèmes d'information et de l'innovation (SDN)	Sous-directeur (SDN)
Délégations de signatures et Habilitations	Autres processus	Habilitations et délégations de signature	Délégations de signature	Régularité	HDS.R10	Absence de publication d'une délégation de signature	La délégation de signature n'est pas publiée sur internet et intranet	3	1	3	S'assurer d'une publication rapide et systématique des délégations de signature	Cabinet	Direction générale
Délégations de signatures et Habilitations	Autres processus	Habilitations et délégations de signature	Délégations de signature	Régularité	HDS.R11	Non conformité juridique des délégations de signature	Le contrôle juridique de la rédaction des délégations de signature non systématique et non réalisée depuis un certain temps, malgré certaines imprécisions facteurs de risque	4	2	8	Rendre plus systématique l'analyse juridique des délégations de signature avant publication	Cabinet	Conseiller juridique
Opérations en comptes de tiers	Autres processus	Dispositifs d'intervention	Dialogue de gestion	Soutenabilité budgétaire	OPC.R1	Risque d'absence de la personne réalisant le suivi des dotations en fonds propres.	Une seule personne au SDIP s'occupe de gérer les PPI des CROUS lors des dialogues de gestion. Il n'y a aussi que cette personne qui possède les connaissances et le savoir-faire pour préparer les sélections des PPI à présenter au CA de novembre. Ainsi, en cas d'absence imprévue, les équipes sont dans l'impossibilité de savoir où se trouvent les documents nécessaires aux opérations de PPI et les opérations à effectuer.	4	2	8	S'assurer de la pérennité des compétences pour une continuité de service.	N/A	
Opérations en comptes de tiers	Autres processus	Dispositifs d'intervention	Mise à jour du fichier de suivi des AE et CP par Crous	Soutenabilité budgétaire	OPC.R2	Risque de saisie d'informations erronées.	Absence de contrôle de 2nd niveau sur le suivi effectué par Carole Briez. De plus, la saisie étant manuelle et sans contrôle automatique / bloquant des erreurs ne sont pas à exclure.	4	1	4	S'assurer de la fiabilité des informations.	Responsable SDIP	
Opérations en comptes de tiers	Autres processus	Dispositifs d'intervention	Mise à jour du fichier de suivi des aides directes aux Etudiants	Soutenabilité budgétaire	OPC.R3	Risque de saisie d'informations erronées.	Absence de contrôle de 2nd niveau sur le suivi effectué par Olivier Bardon. De plus, la saisie étant manuelle et sans contrôle automatique / bloquant des erreurs ne sont pas à exclure.	4	1	4	S'assurer de la fiabilité des informations.	Responsable SDVE	
Opérations en comptes de tiers	Autres processus	Dispositifs d'intervention	Outil informatique	Soutenabilité budgétaire	OPC.R4	Risque de perte de données.	Le fichier Excel sur lequel est effectué le suivi des PPP est sur un emplacement réseau commun au SDIP et à la SDPF. Il peut facilement être modifié ou supprimé par erreur.	3	1	3	Sécurité de l'accès et de la transmission des informations	N/A	
Opérations en comptes de tiers	Autres processus	Dispositifs d'intervention	Transmission des décisions attributives de subvention	Soutenabilité budgétaire	OPC.R5	Risque de ne pas effectuer les demandes de décaissement et retard dans le versement des dotations fond propre aux CROUS.	La SDPF ne sait pas forcément quand est-ce qu'elle doit traiter la rédaction des décisions attributives pour les dotations fonds propres.	2	4	8	S'assurer de la bonne transmission de l'information	Responsable SDIP	
Opérations en comptes de tiers	Autres processus	Dispositifs d'intervention	Préparation des décisions attributives de subvention	Soutenabilité budgétaire	OPC.R6	Risque d'erreur de saisie d'informations erronées entraînant des erreurs dans le versement des CP (montant, bénéficiaire).	Le contrôle réalisé par la SDVE intervient une fois les décisions attributives signées et les demandes de versement réalisées. En cas d'anomalie, il est souvent trop tard pour modifier le versement.	4	1	4	S'assurer de la fiabilité des informations.	Gestionnaire SDPF	
Opérations en comptes de tiers	Autres processus	Dispositifs d'intervention	Validation de la demande de décaissement des CP dans Orion	Régularité	OPC.R7	Risque que la demande de décaissement ne soit pas effectuée.	Aucune formalisation des contrôles effectués par l'Agence Comptable afin de valider les demandes de décaissement.	1	4	4	S'assurer du respect des procédures de contrôle	Gestionnaire comptable	
Opérations en comptes de tiers	Autres processus	Dispositifs d'intervention	Opérations de fin d'exercice	Exhaustivité	OPC.R8	Risque d'erreurs constatés trop tardivement.	La réconciliation de l'argent versée par les ministères et les encaissements du CROUS n'a lieu qu'une fois par an.	4	1	4	S'assurer de l'efficacité des procédures	Gestionnaire comptable	
Opérations en comptes de tiers	Autres processus	Dispositifs d'intervention	Suivi des dotations en fonds propres	Régularité	OPC.R9	Risque d'erreur dans l'utilisation des dotations fonds propres par les CROUS. Par exemple, il est impossible pour le CNOUS de savoir si des dotations fond propres sont titrés en dépense de fonctionnement au niveau des CROUS.	D'après l'Annexe 1 - Financement du CNOUS & CROUS réalisé par la doctrine MAZARS, le traitement comptable des financements de l'Etat par le CNOUS aux CROUS en DFP est erroné.	4	1	4	S'assurer de l'efficacité des procédures	Gestionnaire comptable	
Opérations en comptes de tiers	Autres processus	Dispositifs d'intervention	Contrôles des aides directes aux Etudiants	Régularité	OPC.R10	Risque que les ADE soient versées à des personnes ne correspondant pas aux critères d'éligibilités.	Le CNOUS n'a aucune vision sur la correcte sélection des boursiers par les CROUS. Tout repose sur le contrôle interne existant au sein des CROUS.	4	2	8	Mettre en place un contrôle	Gestionnaire SDVE	
Opérations en comptes de tiers	Autres processus	Dispositifs d'intervention	Suivi des ADE	Régularité	OPC.R11	Risque d'erreur dans la comptabilisation et le suivi des attributions de crédits aux CROUS.	La méthode de comptabilisation actuelle ne permet pas de retracer les attributions de crédits mais uniquement les décaissements vis-à-vis des CROUS.	4	1	4	Mettre en place une procédure	Gestionnaire comptable	
Opérations en comptes de tiers	Autres processus	Dispositifs d'intervention	Comptabilisation	Régularité	OPC.R12	Risque de réalité et d'exhaustivité.	Aucun EHB ne figure dans les Etats Financiers du CNOUS alors que des actes d'engagements existent vis-à-vis des CROUS.	4	3	12	Effectuer des procédures de rapprochement	Gestionnaire comptable	

Inférieur à 8
entre 8 et 12
supérieur à 12

